

## Fonds municipal vert



Établir des partenariats  
afin d'appuyer le  
réaménagement des  
sites contaminés

Programme de Leadership en  
réhabilitation de sites contaminés  
**Série de guides**

## Remerciements

Le présent guide repose sur les pratiques exemplaires observées dans l'ensemble des collectivités canadiennes ainsi que sur l'information fournie par d'éminents experts et par les municipalités suivantes : Ville d'Edmonton (Alberta), Ville de Brantford (Ontario), Ville de Kingston (Ontario), Ville d'Oakville (Ontario) et Ville de Mayerthorpe (Alberta). Il s'inspire également d'une recherche réalisée pour le compte de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) par Monique Punt, du cabinet MPunt Environmental Consulting, et par Tammy Lomas-Jylha, du cabinet Lomas-Jylha Consulting Inc, chercheuses et auteures principales.



Remplacer par: Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert<sup>MC</sup>. Un financement supplémentaire de 125 millions de dollars a également été annoncé dans le Budget 2016 et sera ajouté au Fonds en 2017-2018. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

Établir des partenariats afin d'appuyer le réaménagement des sites contaminés

©2017 Fédération canadienne des municipalités  
Tous droits réservés  
24, rue Clarence  
Ottawa (Ontario) K1N 5P3  
[www.fcm.ca/fmv](http://www.fcm.ca/fmv)



# Table des matières

<b>À propos de ce guide</b> .....	2
<b>Introduction</b> .....	3
<b>Qui devriez-vous mobiliser?</b> .....	4
Le personnel municipal .....	4
Les élus municipaux .....	5
Les professionnels en aménagement .....	5
Les experts du secteur des sites contaminés .....	6
Les bailleurs de fonds .....	6
La collectivité .....	6
Les ministères provinciaux .....	7
Les autres municipalités .....	7
<b>La voie à suivre</b> .....	7

# À propos de ce guide

Ce document fait partie d'une série de guides élaborés pour le programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC) de la FCM. Ce programme, qui repose sur un cadre des pratiques exemplaires en sept étapes, permet aux municipalités de faciliter le processus de réaménagement de sites contaminés. Le présent guide aide les municipalités à mener à bien la troisième étape du cadre : « Établir des partenariats ». Il offre des conseils sur les partenaires avec qui les municipalités devraient collaborer afin de garantir le succès de leurs initiatives ayant trait aux sites contaminés.

## Cadre des pratiques exemplaires du programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés



### S'engager à agir

Sensibiliser la municipalité et obtenir d'elle un engagement officiel à l'appui du réaménagement des sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



### Comprendre le milieu

Réaliser une analyse approfondie des sites contaminés et du contexte local

► [Consultez le guide](#)



### Établir des partenariats

Tisser des liens avec les principales parties prenantes du secteur des sites contaminés



### Concevoir une stratégie

Élaborer une politique et des programmes structurés en vue de faciliter le réaménagement des sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



### Promouvoir les programmes et les occasions de réaménagement

Sensibiliser les gens aux enjeux, aux programmes et aux possibilités de réaménagement concernant les sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



### Gérer les programmes et les projets

Favoriser le réaménagement des sites contaminés locaux

► [Consultez le guide](#)



### Évaluer, améliorer et célébrer

Évaluer et améliorer les politiques, les démarches et les programmes relatifs au réaménagement des sites contaminés, et célébrer les réussites

► [Consultez le guide](#)

Les municipalités disposent de nombreuses façons d'encourager le réaménagement des sites contaminés locaux. Elles peuvent notamment offrir des mesures incitatives financières, modifier le zonage ou simplifier les processus d'approbation. Il n'existe pas de solution universelle. Cependant, il est essentiel de consulter les principaux acteurs qui interviennent dans le processus de réaménagement de sites contaminés (promoteurs, propriétaires fonciers, experts du secteur, etc.) pour choisir les approches adaptées au contexte local. La mobilisation est particulièrement importante lorsque la municipalité :

- tente de mieux comprendre les obstacles qui freinent le réaménagement et d'obtenir des appuis pour ses initiatives (**étapes préliminaires**);
- adapte les programmes visant les sites contaminés à son contexte local (**étape de l'élaboration du programme**);
- gère ses programmes visant les sites contaminés et ses projets de réaménagement (**étape de la mise en œuvre**);
- évalue ses programmes et ses processus et les améliore (**étape de l'examen du programme**).

Les sections qui suivent suggèrent quelles parties prenantes mobiliser, quand le faire et comment procéder.

## Mobiliser les parties prenantes du secteur des sites contaminés

Qui?	Quand?	Pourquoi?
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le personnel municipal</li> <li>➤ Les élus municipaux</li> <li>➤ Les professionnels en aménagement</li> <li>➤ Les experts du secteur des sites contaminés</li> <li>➤ Les bailleurs de fonds</li> </ul>	Étapes préliminaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux comprendre les obstacles qui freinent le réaménagement de sites contaminés et les occasions qui s'offrent à la municipalité</li> <li>✓ Obtenir des appuis pour les initiatives municipales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La collectivité</li> <li>➤ Les ministères provinciaux</li> <li>➤ Les autres municipalités</li> </ul>	Étape de l'élaboration du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adapter les programmes municipaux visant les sites contaminés aux besoins de votre collectivité</li> </ul>
	Étape de la mise en œuvre du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gérer efficacement vos programmes et vos projets de réaménagement visant les sites contaminés</li> </ul>
	Étape de l'examen du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluer et améliorer vos programmes et processus visant les sites contaminés</li> </ul>

# Qui devriez vous mobiliser?

## ▶ Le personnel municipal

La mise en œuvre de mesures visant à éliminer les obstacles qui freinent le réaménagement des sites contaminés nécessite souvent que de nombreux services municipaux collaborent, en particulier lorsque des mesures incitatives financières sont en place. Pour faciliter le processus de mise en œuvre, il faut mobiliser les services pertinents dès le début du processus afin d'obtenir leurs commentaires et leur appui relativement aux mesures envisagées.

Former un groupe de travail regroupant des représentants de divers services peut vous aider à :

- ✓ élaborer des politiques et des programmes municipaux appuyant le réaménagement des sites contaminés;
- ✓ simplifier le processus d'approbation;
- ✓ recueillir des données afin de dresser un inventaire municipal des sites contaminés;
- ✓ promouvoir vos programmes visant les sites contaminés auprès des parties prenantes externes;
- ✓ passer en revue les demandes visant les mesures incitatives qui appuient le réaménagement des sites contaminés, afin que les projets admissibles soient approuvés;
- ✓ suivre l'évolution des projets approuvés et mesurer leurs retombées;
- ✓ surveiller les décaissements découlant des mesures incitatives financières afin de maintenir le flux de trésorerie de la municipalité;
- ✓ passer en revue et améliorer les politiques et les programmes au fil du temps.

Ces groupes de travail sont souvent composés de représentants de services municipaux clés, notamment :

- ▶ la planification;
- ▶ le développement économique;
- ▶ l'environnement;
- ▶ les finances;
- ▶ le service fiscal;
- ▶ les services juridiques;
- ▶ les travaux publics et l'ingénierie.

Il est utile de compter au sein de l'équipe au moins une personne connaissant quelque peu les différentes techniques de réhabilitation et leurs caractéristiques.

### Mobiliser le personnel municipal

La **Ville d'Oakville (Ontario)** a formé un groupe de travail pour améliorer la communication interne et être en meilleure position pour se conformer aux nouvelles exigences en matière de préparation de rapports, en vertu de la section SP 3260 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce groupe de travail était composé de représentants de divers services, notamment les opérations financières, les services immobiliers, le développement de l'ingénierie, la planification, la construction et la gestion des installations ainsi que la politique environnementale. Il s'est réuni chaque mois pendant dix mois, jusqu'à ce qu'un inventaire des sites contaminés municipaux ait été établi et que les responsabilités connexes aient été évaluées et vérifiées. Le groupe continue de se réunir chaque année pour assurer le suivi.

## ► Les élus municipaux

Les programmes visant les sites contaminés qui comprennent des mesures incitatives financières affectent les budgets municipaux et doivent donc être approuvés par le conseil. Vous devez mobiliser les élus municipaux dès le début du processus d'élaboration de vos programmes afin d'obtenir leur appui et de garantir les ressources humaines et financières requises pour assurer le succès de vos programmes.

Envisagez la formation d'un comité sur les sites contaminés composé d'élus municipaux pour :

- ✓ sensibiliser davantage le conseil aux défis que posent les sites contaminés et aux solutions les concernant;
- ✓ superviser l'élaboration et la mise en œuvre des programmes municipaux visant les sites contaminés;
- ✓ harmoniser les programmes visant les sites contaminés avec les autres plans, stratégies et priorités de la municipalité;
- ✓ obtenir l'appui du conseil en matière de politiques et de programmes visant les sites contaminés.

### Mobiliser les élus municipaux

La **Ville d'Edmonton (Alberta)** a formé un groupe de travail sur les stations-service contaminées, actif de 2010 à 2013. Composé de cinq conseillers municipaux, ce groupe de travail a aidé à examiner et à améliorer le projet pilote portant sur les sites contaminés, mis sur pied par la Ville en 2005. S'appuyant sur la recherche et sur la consultation d'experts du secteur des sites contaminés et d'autres parties prenantes, le groupe a élaboré des mesures incitatives plus ciblées et plus complètes visant les terrains de stations-service des vieux quartiers.

## ► Les professionnels en aménagement

Les promoteurs, les propriétaires fonciers et les agents immobiliers peuvent vous aider à mieux comprendre les réalités propres à votre marché immobilier. Consultez-les au moment d'élaborer, de mettre en œuvre et de passer en revue vos programmes visant les sites contaminés afin de vous assurer que votre municipalité aborde de façon efficace les défis posés par le réaménagement de ces sites. Ces professionnels peuvent vous aider à :

- ✓ déterminer quels types de mesures incitatives permettraient d'assurer la viabilité économique des projets de réaménagement des sites contaminés locaux;
- ✓ susciter un intérêt pour vos programmes visant les sites contaminés;
- ✓ obtenir de la rétroaction sur le service à la clientèle offert par votre municipalité;
- ✓ recueillir des renseignements sur les répercussions des programmes et les possibles améliorations à leur apporter.

Certaines municipalités forment un comité consultatif composé de professionnels en aménagement et d'experts du secteur des sites contaminés qui se réunit périodiquement, alors que d'autres font appel à ces parties prenantes au besoin.

Les organisations suivantes peuvent vous aider à trouver des professionnels en aménagement dans votre collectivité :

- l'Association canadienne de l'immeuble;
- l'Association canadienne des constructeurs d'habitations;
- votre section provinciale de l'Institut de développement urbain (p. ex., IDU-Région du Pacifique, IDU-Manitoba);
- les associations de constructeurs (p. ex., BILD Toronto, BILD Calgary).

## ► Les experts du secteur des sites contaminés

Les organisations participant à la promotion, à la recherche et à l'éducation en matière de sites contaminés peuvent vous aider à maîtriser les approches de réaménagement des sites contaminés utilisées au Canada et à l'étranger. Envisagez de participer à des conférences ou à des ateliers organisés par les groupes suivants :

- le Canadian Brownfields Network;
- les associations du secteur de l'environnement (p. ex. la British Columbia Environment Industry Association, l'Ontario Environment Industry Association et le Réseau Environnement).

Les sites Web de ces organisations proposent bien souvent des ressources et des publications utiles, ainsi qu'une liste de membres qui pourrait vous aider à trouver des experts en sites contaminés dans votre région (notamment des consultants et des ingénieurs). Communiquez avec les experts du secteur de votre région pour les informer de vos programmes visant les sites contaminés. Ils travaillent peut-être déjà à des projets qui pourraient bénéficier de vos programmes et, par conséquent, ils pourraient vous aider à les promouvoir auprès de leurs clients.

## ► Les bailleurs de fonds

Les institutions financières et les organismes de financement peuvent jouer un rôle clé dans le réaménagement des sites contaminés en fournissant des capitaux. Rencontrez des représentants des institutions financières locales afin de mieux comprendre comment elles soutiennent le réaménagement des sites contaminés. Votre municipalité pourrait combler les lacunes financières grâce à ses programmes visant les sites contaminés. Communiquez avec les organismes de financement, comme le Fonds municipal vert de la FCM, pour vous renseigner sur la marche à suivre en vue d'obtenir du financement pour vos programmes et projets portant sur les sites contaminés.

## ► La collectivité

Les parties prenantes, comme les groupes communautaires, les résidents et les entreprises, peuvent fournir de l'information utile sur la façon dont la collectivité aimerait réhabiliter les sites contaminés locaux. Les consulter peut s'avérer un moyen important d'obtenir leur appui dès l'amorce du processus de réaménagement.

Voici quelques moyens utilisés par certaines municipalités pour entretenir des liens avec ces parties prenantes :

- ✓ organiser des séances d'information et de consultation (p. ex. visites d'étude de sites contaminés, discussions de groupe, journées portes ouvertes);
- ✓ communiquer à l'aide d'une liste de diffusion;
- ✓ effectuer des sondages;
- ✓ former un comité consultatif communautaire.

## Mobiliser la collectivité

La **Ville de Brantford (Ontario)** a formé en 2002 un comité consultatif communautaire sur les sites contaminés en réponse aux préoccupations en matière de santé et de sécurité relatives aux sites contaminés locaux. Le mandat du comité a évolué au fil du temps et inclut maintenant les responsabilités suivantes :

- informer le conseil du point de vue de la collectivité sur les enjeux concernant les sites contaminés;
- passer en revue les demandes visant les mesures incitatives relatives aux sites contaminés de la Ville;
- donner des conseils et effectuer des recherches sur la prévention en matière de sites contaminés.

Chaque année, le comité dirige des projets pour sensibiliser le public au problème des sites contaminés. Jusqu'ici, la Ville a mis sur pied les projets suivants : une séance de formation « sites contaminés 101 » destinée à l'association locale de constructeurs d'habitations; des discussions de groupe sur les technologies de décontamination; et une carte pour effectuer une visite à pied autoguidée des sites contaminés de la ville.

## ➤ Les ministères provinciaux

Les municipalités doivent comprendre leurs obligations réglementaires relatives aux sites contaminés (tant pour les sites privés que pour ceux appartenant à la municipalité). Les ministères provinciaux de l'environnement ou des affaires municipales créent souvent des documents d'information qui expliquent le cadre de réglementation et le rôle de la municipalité en ce qui a trait au réaménagement de sites contaminés. Consultez les sites Web des ministères provinciaux et communiquez avec les représentants ministériels afin de vous assurer que vous avez bien compris les exigences municipales de votre province. Les [feuilles de route pour la réhabilitation des sites contaminés](#) donnent des renseignements sur la législation, le financement et les programmes incitatifs, ainsi que sur les répertoires des sites contaminés de chaque province et territoire.

## ➤ Les autres municipalités

Vos pairs du secteur municipal qui participent activement au réaménagement de sites contaminés peuvent vous permettre de découvrir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Ils vous aideront à déterminer les pratiques exemplaires que vous pouvez intégrer à votre programme visant les sites contaminés, et ils suggéreront des améliorations possibles.

Adhérez au programme de [Leadership en réhabilitation de sites contaminés](#) (LRSC) pour communiquer avec d'autres professionnels du secteur municipal et participer à des activités d'apprentissage qui vous permettront d'accroître vos connaissances et vos compétences, ce qui facilitera le réaménagement de sites contaminés.

## La voie à suivre

Établir des liens et des partenariats avec diverses parties prenantes est essentiel pour comprendre les occasions et les difficultés qui accompagnent le réaménagement des sites contaminés à l'échelle locale. Ces parties prenantes peuvent fournir des conseils, des renseignements et de la rétroaction pendant les étapes de la recherche, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'amélioration de vos programmes de réaménagement des sites contaminés. Travaillez avec ces parties prenantes à chaque étape du cadre des pratiques exemplaires du programme de LRSC.



FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

# Plus de **financement.** Plus de **possibilités.**

**La Fédération canadienne des municipalités peut aider votre collectivité à obtenir du financement pour :**

- améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol;
- s'adapter aux impacts des changements climatiques;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- investir dans la planification d'infrastructures;
- prendre des décisions éclairées en matière.

**Nous offrons aussi des occasions d'apprentissage entre pairs, de la formation et des ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs.**

Le financement est offert dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique, du Programme de gestion des actifs municipaux et du Fonds municipal vert.

En savoir plus **[fcm.ca/financement](http://fcm.ca/financement)**

Les programmes sont mis en oeuvre par la Fédération canadienne des municipalités et financés par le gouvernement du Canada.

**Canada** 